



Appel à candidature 2024

Tutorat entre pairs

CONTEXTE

Cet appel à candidature s'inscrit dans le cadre de la construction du schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) et propose une nouvelle forme de soutien permettant la montée en compétence des professeurs de danse, musique, théâtre, cirque et chant.

Suite aux concertations et réunions de travail durant l'année 2024 avec les différentes structures de pratique artistique du Lot, le besoin en tutorat a été identifié. Ce modèle de formation en binôme (tuteur – stagiaire) permet de calibrer le contenu, le format et le calendrier de travail de manière plus précise et en totale adéquation avec les besoins du stagiaire.

Le Département souligne ainsi son soutien à toutes les structures de pratique artistique, toutes disciplines confondues. Il s'agit également de mobiliser les pédagogues du territoire autour de projets pédagogiques innovants, en partageant leurs compétences et en valorisant leur expérience professionnelle.

Les objectifs de cet appel à projet sont de :

- Permettre aux professeurs qui le souhaitent de développer leurs connaissances pédagogiques et artistiques, découvrir une nouvelle approche pédagogique, remettre en question leur méthodologie pour en adopter éventuellement une autre et s'ouvrir à d'autres façons d'enseigner et transmettre leur art.
- Mettre en relation des professeurs d'un secteur géographique proche (Lot et départements voisins) pour faciliter le dialogue et le partage d'expérience.
- Faciliter la montée en compétence des professeurs non diplômés.
- Valoriser le travail des professeurs et la dynamique de réseau.
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques vers un mieux être des élèves et des professeurs, dans le souci d'un enseignement de qualité en phase avec les enjeux actuels.

Cette démarche de soutien préfigure certains axes du SDEA qui consiste à consolider et valoriser les postes de professeurs, accompagner la structuration et le renforcement des établissements d'enseignement artistique, favoriser le bien-être des élèves et des professeurs et soutenir les dynamiques locales d'échange et de coopération entre structures culturelles.

QUI PEUT REpondre A CET APPEL ?

Le candidat doit être une **école publique ou associative de danse, musique, théâtre, chant ou cirque** dont le siège social se situe dans le Lot et dont les professeurs sont des professionnels rémunérés pour leur travail. La structure doit définir le cadre du tutorat et le binôme qui le constitue.

QUELS SONT LES CRITERES DE SELECTION ?

Le tutorat d'appuie sur trois situations d'apprentissage :

- Pendant les ateliers de pratique artistique du professeur stagiaire (mise en situation concrète)
- Temps privilégiés de travail en binôme tuteur-stagiaire en-dehors des activités professionnelles habituelles
- Temps d'observation du stagiaire auprès de son tuteur en situation pédagogique

Le projet présenté doit :

- **Rassembler une école de pratique artistique** implantée dans le Lot dont le professeur bénéficiaire du soutien au tutorat sera le stagiaire et une école de pratique artistique (quelle que soit sa situation géographique) dont le professeur choisi sera le tuteur. Le binôme peut également être constitué au sein d'une même structure.
- Prévoir des temps de tutorat selon les **trois situations d'apprentissage** définie précédemment.
- **Définir les objectifs** du tutorat dans le dossier de candidature.
- Prévoir un **temps de bilan** avec le tuteur, le stagiaire et le responsable pédagogique de la structure candidate, durant lequel un agent du service culture et sport du Département sera présent.
- Avoir débuté avant **la fin du mois de décembre 2024**

QUEL SOUTIEN PEUT ETRE ACCORDE ?

Cet appel à projet peut permettre de demander une aide pour financer le travail du tuteur et de son stagiaire à hauteur de 50€ par heure de tutorat, dans la limite de 10h de formation. Soit un total de 1000€ pour l'ensemble de la formation.

Lorsqu'une contribution financière est obtenue, le paiement s'effectuera de la manière suivante :

- Un acompte de 50% de la subvention accordée pourra être versé suite à la notification début novembre 2024.
- Le solde pourra être versé suite à la réalisation du projet, suite au temps de bilan entre le tuteur, le stagiaire, le responsable de la structure candidate et un agent du service culture et sport du Département. Si le tuteur dépend d'une autre structure que celle du stagiaire, il sera nécessaire de présenter la facture de sa prestation de service ou le contrat établi dans le cadre du tutorat.

COMMENT CANDIDATER ?

Le formulaire de demande de soutien dans le cadre de cet appel à candidature doit être déposé **au plus tard le 1^{er} septembre 2024 par mail** auprès d'Eléna Genin, chargée de mission du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques : elena.genin@lot.fr

Tout dossier incomplet ne pourra prétendre à être soutenu.

La sélection des dossiers sera soumise au vote auprès des élus du Département en octobre 2024.

Une réponse sera envoyée par mail, suite au vote de l'assemblée délibérante, fin octobre 2024 aux candidats.

QUELS DOCUMENTS TRANSMETTRE ?

- Le dossier de candidature ci-joint dûment complété
- Un CV complet du stagiaire et du pédagogue
- Pour les associations :
 - Les statuts de l'association
 - La liste des membres du bureau et du conseil d'administration
 - Le procès verbal de la dernière assemblée générale
 - Les comptes annuels de l'année précédente certifiés par le Président ou le commissaire aux comptes
 - Le rapport d'activités de l'année précédente
- Le RIB de la structure candidate

DOSSIER DE CANDIDATURE

STRUCTURE CANDIDATE

Nom de la structure :

Statut juridique de la structure :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone :

Responsable pédagogique de la structure :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Représentant légal de la structure (si différent du responsable pédagogique) :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Activités habituelles proposées au sein de la structure :

Dans le cas où votre candidature est retenue :

Je soussigné(e), responsable juridique et

financier de la structure
déclare sur l'honneur que les professeurs mentionnés dans le présent dossier en tant que stagiaire et tuteur, percevront chacun une rémunération à la hauteur de dix heures de tutorat, selon les conditions habituelles de leur contrat en cours ou, pour le tuteur, selon les conditions définies dans le cadre de sa prestation de service.

Signature du responsable :

Signature du stagiaire :

Signature du tuteur :

Le Département du Lot pourra procéder à un contrôle sur place et sur pièce de la bonne exécution du projet de tutorat subventionné sans que la confidentialité des données ne puisse lui être opposée.

PROJET DE TUTORAT

Professeur choisi en tant que stagiaire :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Quels sont les motifs qui conduisent à choisir ce professeur pour une formation en tutorat ? Quels sont les besoins identifiés du stagiaire ?

Professeur choisi en tant que tuteur :

- NOM Prénom :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone :

Quels sont les motifs qui conduisent à choisir ce professeur en tant que tuteur ? Quels sont les compétences et atouts identifiés pour former le stagiaire ?

Objectifs du tutorat :

(Précisez les compétences, méthodes ou approches que le stagiaire doit pouvoir acquérir au cours du tutorat.)

Calendrier :

(Précisez la période de tutorat, qui doit obligatoirement commencer en 2024, et éventuellement les dates exactes des temps de formation et de bilan si vous les connaissez déjà.)

Organisation du tutorat :

(Précisez comment seront organisées les séances de travail, les lieux et outils mis à disposition, les éventuels projets développés dans le cadre d'une mise en situation et les déplacements éventuelles.)

